

COMMUNE DE MOUTHE

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2014 – 20H30

Le seize décembre deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRIN, maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 10 décembre 2014.

Etaients présents :

Daniel PERRIN
Pierre BOURGEOIS
Anne-Claire CUENET
Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET
Eric BERTHET-TISSOT
Albert LETOUBLON
Maud SALVI
Estelle JOUFFROY
Florence DAVID
Stephan ROBERTI
Martial MILLOZ
Thierry HAGLON

Etait absent : néant

Etaients absents excusés : Pierre Moureaux, Patrick Bailly

Procurations données : Pierre Moureaux a donné procuration à Pierre Bourgeois.
Patrick Bailly a donné procuration à Thierry Haglon

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Modifications budgétaires
3. Informations diverses

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour :
- Convention de mise à disposition de Jérôme Bourdonnay, technicien supérieur à la CCHD

Après avoir entendu les arguments avancés par le maire, le conseil municipal accepte, par 15 voix Pour, d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 2 décembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 15 voix Pour.

Affaire n° 2 – Modifications budgétaires

1 – Budget « Lotissement »

Afin d'effectuer les écritures de stock pour l'exercice 2014 au budget lotissement, le conseil municipal accepte, par 15 voix pour, la modification budgétaire présentée comme suit :

Investissement

Dépenses - Compte 3555-040 « Reprises travaux »	+ 212 950 €
Dépenses – Compte 3355-040 « Reprises travaux »	- 128 932 €
Recettes – Compte 1641 « Emprunt en euros »	+ 84 018 €

Fonctionnement

Dépenses - Compte 605 « Travaux »	+ 84 018 €
Recettes – Compte 71355-042 « Variations stocks produits »	+ 84 018 €

2 – Budget « Général »

a) Afin de finaliser les travaux de réfection de la rue Cart Broumet, le conseil municipal accepte, par 15 voix Pour, la modification budgétaire présentée comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses – Compte 2315/225 « Réfection Rue Cart Broumet	+ 3 500 €
Dépenses – Compte 2184-114 « Mobilier »	- 3 500 €

b) La vente de bois prévue lors de la réalisation du budget primitif du CCAS Mouthe n'a pas eu lieu. Par conséquent, la subvention de 2 228 € prévue initialement au budget général pour l'équilibre de celui-ci est insuffisante. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 15 voix Pour, de fixer à hauteur de 2 650 € la subvention d'équilibre à verser au budget du CCAS 2014 et accepte la modification budgétaire présentée comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses – Compte 65737 « Contributions autres EPL »	+ 422 €
Recettes – Compte 752 « Revenus des immeubles »	+ 422 €

Affaire n° 3 – Convention de mise à disposition de Jérôme Bourdonnay, technicien supérieur à la CCHD

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition de Jérôme Bourdonnay, technicien supérieur à la Communauté de Communes des Hauts du Doubs pour exercer les fonctions de technicien eau et assainissement à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée de trois ans.

Après avoir pris connaissance des clauses et conditions, le conseil municipal, par 15 voix Pour, l'accepte et autorise le maire à la signer.

Affaire n° 4 – Informations diverses

1 - Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au maire par délibération du 7 avril 2014, celui-ci informe les membres du conseil municipal des décisions prises :

Décision n° 46/2014

Acceptation du remboursement de la franchise sur recours de 2 209,26 € reçu de la compagnie d'assurance Groupama, pour le choc d'un véhicule appartenant à M. GIRARDET Sylvain contre une barrière de signalisation et d'un candélabre « Rue Cart Broumet »

Recrutement de Mme Magdala GRIFFOND, adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2014, à hauteur de 6/35^{ème}

Une nouvelle publication a été faite pour le recrutement d'une personne pour la gestion de la salle polyvalente (entretien, gestion des locations des salles).

2 – Décoration du village lors de la Transjurassienne 2015.

La commission compétente fera des propositions lors du prochain conseil municipal.

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan ROBERTI	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID

